

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 19 février 2013
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la	Lac-Brome
	Claude Dubois, maire de la	Bedford ville
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
Mme	Ingrid Godbout, représentante de	Stanbridge Station
	Anthony Hadlock, représentant de la	Dunham
	Josef Hüsler, maire de la	Farnham
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	East-Farnham
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
	Gilles St-Jean, maire du	Bedford canton
	Ron Stewart, représentant de	Stanbridge East
	Daniel Tétreault, représentant de	Notre-Dame-de-Stanbridge

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fautoux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2013
4. Volet 2013 du projet Virage Rivages
5. Rapport du comité des matières résiduelles 30 janvier :
 - 5.1. Octroi du mandat de production de panneaux de signalisation pour les écocentres
 - 5.2. Collecte sélective : Opposition au projet de règlement
6. Actualités du CLD :
 - 6.1. Invitation à l'Assemblée générale annuelle du CLD le 27 mars à 16 h 30
 - 6.2. Autorisation de financement des projets culturels 2013
 - 6.3. Actualisation du Plan stratégique du CLD et préparation de la journée du 26 mars (Mise à jour du Plan stratégique de la MRC)
7. Rapport du comité des cours d'eau du 29 janvier :
 - 7.1. Subvention de la Fondation de la Faune du Québec – projet de verdissement des travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant Morpions
 - 7.2. Procédure 2013 pour l'entretien de cours d'eau
 - 7.3. Demande d'aménagement de cours d'eau – lac artificiel à Bromont
 - 7.4. Demande d'appui et d'implication – projet d'utilisation des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est (PUCES)
 - 7.5. Suivi expérimental du stationnement écologique de la MRC
8. Entente relative à la gestion des travaux d'aménagement de cours d'eau – lot 2 929 298 à Bromont – enlèvement de gravier et de sédiments dans un lac en lien avec un cours d'eau sans désignation
9. Rapport du comité de transport du 5 février :
 - 9.1. Demande de subvention à Emploi-Canada pour l'embauche d'un étudiant au service de transport pour la période estivale
10. Demande de subvention à Emploi-Canada pour l'embauche d'un étudiant au service de l'administration pour la période estivale
11. Rapport du comité d'aménagement du 13 février :
 - 11.1. Demande de financement au MAPAQ et à ses partenaires pour poursuivre la mise en œuvre du PDZA

- 11.2. Approbation de poursuite du projet « Banque de terres » pour la période 2013-2015 et autorisation de signature de l'entente avec le GRAPP (phase III)
- 11.3. Projet Virage Rivages : distribution et plantation des arbustes
- 11.4. Projet Virage Rivages : rôle des OBV
- 11.5. Certificats de conformité (C : conforme, NON-C : non conforme):
 - 11.5.1. Règlement 433 Farnham (*zonage - C*)
 - 11.5.2. Règlement 876-74-2012 Bromont (*zonage - C*)
 - 11.5.3. Règlement 878-16-2013 Bromont (*PIIA - C*)
 - 11.5.4. Règlement 1772 Cowansville (*PIIA - C*)
 - 11.5.5. Règlement 1774 Cowansville (*entente travaux municipaux - C*)
- 11.6. Appui au projet de conduite d'égout pluvial à Bromont
12. Rapport du comité de sécurité publique du 30 janvier :
 - 12.1. Résultats du sondage sur les priorités 2013
 - 12.2. Application des règlements municipaux
 - 12.3. Rapport bimestriel des activités de la Sûreté du Québec : octobre et novembre 2012
13. Rapport du comité régional des directeurs incendie du 30 janvier :
 - 13.1. Rappel : Acheminer le rapport DSI 2003
 - 13.2. Rappel : Acheminer les coordonnées des bornes sèches
14. Rapport du comité de carrières sablières du 7 février :
 - 14.1. Autorisation de ratification d'entente établissant des modalités de versements avec certains exploitants
 - 14.2. Dossier Bricon et paiement des honoraires de Me Éline Francis
 - 14.3. Nomination des représentants de la MRC dans le cadre des négociations avec la MRC de La Haute-Yamaska relativement au partage des droits provenant des carrières et sablières
15. Médiation devant la C.M.Q. opposant la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska - Autorisation de signature de la Convention de médiation et de l'Engagement de confidentialité
16. Rapport du comité administratif du 6 février :
 - 16.1. Autorisation de procéder au paiement de quatre dépenses excédant le pouvoir du C.A.
 - 16.2. Rencontre du 26 mars : présence des maires et des DG
 - 16.3. Chemin des Cantons : imputation au Pacte rural pour l'année 2013
 - 16.4. Invitation à la 19^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec du 20 au 22 mars
17. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 15 janvier :
18. Autorisation du dernier versement du MDEIE au CLD pour son fonctionnement (91 827 \$)
19. Demande d'appui à l'organisme HORTINOVE : site de la station de recherche de Frelighsburg
20. PIIRL : réponse du MTQ
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour février / mars
22. Correspondance
23. Questions diverses
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

41-0213

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
 APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2013

42-0213

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
 APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
 ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉ

OCTROI DU MANDAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SIGNALISATION DES ÉCOCENTRES

43-0213

CONSIDÉRANT que les 6 écocentres devront avoir une visibilité devant leur site;

CONSIDÉRANT que les conteneurs devront avoir une signalisation afin d'identifier les matières qu'ils contiennent;

**EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS**

**APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à la firme *Lettracom* pour la production de panneaux de signalisation à l'entrée des écocentres et devant les conteneurs au montant de 3 077 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE :
DEMANDE DE RÉVISION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

44-0213

CONSIDÉRANT que le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

CONSIDÉRANT que les matières désignées comme « Autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU**

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

De transmettre également copie de la présente au MAMROT, à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR et à monsieur Pierre Paradis, député provincial.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE FINANCEMENT DES PROJETS CULTURELS 2013

CONSIDÉRANT que 19 projets ont été déposés à l'appel de projets du fonds culturel totalisant une demande de 66 975 \$

45-0213

CONSIDÉRANT que le montant disponible du fonds culturel est de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué les projets selon les priorités établies par le comité culturel, notamment (i) être en lien avec au moins une des six orientations de la politique culturelle de la MRC; (ii) susciter une vitrine pour les artistes ou pour le patrimoine de Brome-Missisquoi et (iii) impliquer une collaboration artistique ou administrative entre plusieurs intervenants du milieu culturel de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le comité culturel recommande le financement de onze (11) projets;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU**

D'autoriser le financement des onze (11) projets suivants par le biais du Fonds culturel :

FONDS CULTUREL 2013 Projets et descriptions	Lieu	Valeur totale du projet	Montant demandé	Montant accordé
À auteur d'enfant (dessin, bande dessinée) Projet artistique et littéraire : Histoires et contes créés par des enfants, illustrés par des artistes professionnels de la région et ensuite assemblés dans un recueil, un vrai livre d'histoire.	Cowansville	121 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Tour des arts 25^e (métiers d'art, arts visuels) 25 ^e anniversaire de cette série de visites d'ateliers d'artistes. Nouveau logo et outils promotionnels (affiches, pancartes, oriflammes, etc.)	Sutton, Lac-Brome, Abercorn, Bolton- Ouest, Brome	119 100 \$	4 000 \$	3 500 \$
En plein-art (métiers d'art, arts visuels) Création d'un réseau des galeries d'art à Sutton comprenant une campagne de promotion et une programmation	Sutton	10 000 \$	4 000 \$	3 000 \$
Festival celtique (arts de la scène) Séries de prestations et d'ateliers mettant en valeur la musique, la danse et l'histoire de la région. Spectacles, ateliers, conférences, théâtre.	Lac-Brome et environs	197 166 \$	4 000 \$	3 000 \$
Roche-papier-ciseaux (métiers d'art) 3 ^e Salon des métiers d'art au Centre culturel St-John. Ce projet a pour but de mieux faire connaître le métier et les artistes de la région : démonstrations, vente, ateliers pour le grand public et la clientèle scolaire.	Bromont	45 175 \$	4 000 \$	2 000 \$
Tournée des 20 (métiers d'art, arts visuels) Renouvellement des panneaux promotionnels et directionnels pour mieux assurer la promotion de cette Tournées chez les artistes & artisans.	Frelighsburg, St-Armand, Bedford, Stanbridge East, Dunham	39 500 \$	4 000 \$	2 000 \$
Festival de jazz de Sutton (arts de la scène) Programmation pour le grand public : 4 fins de semaine de musique Jazz présentées de la mi-septembre à la mi-octobre avec des musiciens de Brome-Missisquoi et d'ailleurs.	Sutton	42 400 \$	4 000 \$	1 500 \$
Marché de Noël de Sutton (arts de la scène, métiers d'art) 3 ^e édition – expositions, spectacles, vente de produits locaux, ateliers, participation des commerces et des organismes communautaires.	Sutton	46 000 \$	4 000 \$	2 000 \$
Festival du film (arts médiatiques) 3 ^e édition du Festival du Film des Cantons-de-l'Est. Événement bilingue : courts métrages, fiction, documentaires, animation; concours et ateliers.	Lac-Brome, Sutton, Cowansville, Bromont	155 065 \$	4 000 \$	1 500 \$

FONDS CULTUREL 2013 Projets et descriptions	Lieu	Valeur totale du projet	Montant demandé	Montant accordé
Nightcap (arts de la scène, arts visuels et médiatiques) Série d'événements impliquant toute la communauté : Théâtre, expositions, conférences. Thème : période du 1938 et l'impact de la religion au cours de la montée du fascisme au Québec.	Sutton	51 936 \$	4 000 \$	2 000 \$
Société Héritage Sutton (patrimoine) Numérisation et indexation des archives (microfilms des procès verbaux) de l'ancien Canton de Sutton datant depuis 1845.	Sutton	2642 \$	600 \$	500 \$
Valeur des projets		829 884 \$		
Montant total demandé			46 600 \$	
Montant total accordé				25 000 \$

ADOPTÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – PROJET DE VERDISSEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT MORPIONS

46-0213

CONSIDÉRANT la confirmation de l'obtention d'une subvention de la Fondation de la Faune du Québec d'un montant maximal de 14 400 \$ visant à intégrer des aménagements fauniques dans les travaux d'entretien de cours d'eau dans le bassin versant Morpions;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi devra signer une entente avec la Fondation de la Faune du Québec concernant les modalités relatives au versement de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur régional des cours d'eau, à signer la convention de subvention avec la Fondation de la Faune du Québec au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

PROCÉDURE 2013 POUR L'ENTRETIEN DE COURS D'EAU

47-0213

CONSIDÉRANT que l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) oblige les MRC à la remise en état des lieux suite à leur intervention;

CONSIDÉRANT que la gestion des déblais et des droits de passage ont été une problématique lors des travaux effectués en 2012;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-241 de la municipalité de Pike-River;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la compétence exclusive de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De modifier la procédure d'entretien de cours d'eau tel que discuté, de façon à intégrer dans les plans et devis le passage de machinerie, la disposition des déblais et la remise en état, de mettre en place une approche plus personnalisée avec les propriétaires riverains et d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de travail avec l'UPA Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU – LAC ARTIFICIEL À BROMONT

48-0213

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aménagement de cours d'eau visant à contrôler l'apport de sédiments dans le lac artificiel en lien avec le cours d'eau Latulippe sur la propriété du 100 Champlain à Bromont ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC*, les travaux d'aménagement de cours d'eau doivent être demandés à la MRC par résolution dûment adoptée par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont demande l'intervention de la MRC par sa résolution 2012-12-668;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a mandaté la firme EXP pour la réalisation des plans et devis et entend assumer les coûts des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux touchent la seule propriété du demandeur;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour vérifier les plans et devis qui seront produits par le propriétaire, de façon à s'assurer que les travaux ne causeront pas de préjudices aux propriétaires situés en amont, et pour vérifier la conformité des travaux qui seront effectués par le propriétaire, conformément aux plans et devis approuvés par la MRC. D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande de certificat d'autorisation au MDDEFP.

ADOPTÉ

PARTICIPATION AU PROJET D'UTILISATION DES CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES DE LA MONTÉRÉGIE-EST (PUCES)

49-0213

CONSIDÉRANT la demande de l'OBV Yamaska;

CONSIDÉRANT le partenariat de la MRC Brome-Missisquoi au projet d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est qui se termine en mars 2013;

CONSIDÉRANT que le projet d'utilisation des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est vise à poursuivre une démarche de concertation pour faciliter l'intégration des connaissances sur les eaux souterraines dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC et dans les plans directeurs de l'eau des OBV;

CONSIDÉRANT que l'OBV Yamaska déposera une demande de subvention de 50 000 \$ au Fonds de développement régional de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que l'OBV Yamaska sollicite la participation de la MRC Brome-Missisquoi en service estimée à deux jours-personnes par année pour le projet qui s'échelonnera de 2013 à 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'appuyer le projet PUCES de l'OBV Yamaska et d'autoriser la participation de monsieur Francis Dorion, directeur de l'aménagement du territoire et/ou de monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à participer au projet à raison de deux jours-personne par année de 2013 à 2016, pour un total de 6 jours-personne.

ADOPTÉ

SUIVI EXPÉRIMENTAL DU STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE LA MRC

50-0213

CONSIDÉRANT qu'un projet de suivi expérimental de la performance des jardins de pluie du stationnement de la MRC doit être effectué conformément à l'entente intervenue avec la Fédération canadienne des municipalités suite au versement de la subvention du Fond vert municipal;

CONSIDÉRANT les problèmes de recrutement d'étudiants à la maîtrise en génie à l'Université Sherbrooke et des retards dans l'expérimentation;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur Aubert Michaud, chercheur à l'IRDA ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion de l'eau, à négocier une entente respectant les limites du cadre budgétaire du projet avec monsieur Aubert Michaud, de l'IRDA pour le suivi expérimental du stationnement.

ADOPTÉ

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU – LOT 2 929 298 À BROMONT – ENLÈVEMENT DE GRAVIER ET DE SÉDIMENTS DANS UN LAC EN LIEN AVEC UN COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION

51-0213

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la Ville de Bromont pour des travaux d'aménagement de cours d'eau visant l'enlèvement de gravier et de sédiments dans un lac attenant à un cours d'eau ;

CONSIDÉRANT l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, le cours d'eau sans désignation situé sur le lot 2 929 298 du cadastre du Québec est un cours d'eau à l'égard duquel la MRC a juridiction exclusive ;

CONSIDÉRANT que ce type de travail nécessite notamment l'autorisation de la MRC et l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT la Ville de Bromont a produit les plans et devis intitulés «*Nettoyage de gravier et de sédiments dans un lac situé sur le lot 2 929 298*», signé par monsieur Steve Médou, ing., le 17 janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT la Ville de Bromont désire se voir confier la gestion de ces travaux à être réalisés sur le cours d'eau sans désignation;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, confier à celle-ci la gestion des travaux à effectuer dans un cours d'eau se trouvant sous sa juridiction ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'autoriser les travaux décrits dans les plans et devis intitulés «*Nettoyage de gravier et de sédiments dans un lac situé sur le lot 2 929 298*», signés par monsieur Steve Médou, ing., le 17 janvier 2013, conditionnellement à ce que la Ville de Bromont obtiennent les autorisations des autres autorités compétentes.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général à signer au nom et pour le compte de la MRC l'entente relativement à la gestion de travaux à entreprendre sur un cours d'eau sans désignation sur le lot 2 929 298 du cadastre du Québec afin de confier à la ville de Bromont la gestion des travaux d'aménagement de ce cours d'eau.

ADOPTÉ

**DEMANDE DE SUBVENTION D'EMPLOI ÉTÉ CANADA POUR L'EMBAUCHE D'UN
ÉTUDIANT AU SERVICE DE TRANSPORT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

52-0213

CONSIDÉRANT l'accumulation de travail en raison des vacances de l'équipe du service de transport;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue au budget 2013 du service de transport;

CONSIDÉRANT que la demande de la subvention du programme *Emplois Été Canada (EÉC)* a été acceptée les deux dernières années;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la MRC à présenter une demande de subvention à Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant au service de transport pour la période estivale 2013.

ADOPTÉ

**DEMANDE DE SUBVENTION D'EMPLOI ÉTÉ CANADA POUR L'EMBAUCHE D'UN
ÉTUDIANT AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

53-0213

CONSIDÉRANT le volume de travail administratif à effectuer durant la période estivale en raison des vacances du personnel;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue au budget 2013 de l'administration;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la MRC à présenter une demande de subvention à Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant au service de l'administration pour la période estivale 2013.

ADOPTÉ

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU MAPAQ ET À SES PARTENAIRES POUR
POURSUIVRE LA MISE EN OEUVRE DU PDZA**

54-0213

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a été choisie, en septembre 2008, comme un des huit projets-pilotes pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté son PDZA le 21 septembre 2010 et en effectue depuis la mise en œuvre à ses frais;

CONSIDÉRANT que suivant l'adoption des plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD), le MAMROT a octroyé en 2012, 25 000 \$ à chaque MRC des communautés métropolitaines pour la réalisation de son PDZA, ou, dans le cas de la MRC de Roussillon, pour sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ a appuyé la réalisation de huit PDZA supplémentaires en 2012 en octroyant un financement de 40 000 \$ par MRC;

CONSIDÉRANT les coupures au Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ Montégrie Est qui diminuent les possibilités d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est très proactive et qu'elle innove en mettant en place des projets porteurs pour le développement agricole de son territoire ayant un impact positif sur l'ensemble du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De signifier au MAPAQ que les ressources humaines et financières de la MRC Brome-Missisquoi pour la mise en œuvre de son plan de développement de la zone agricole (PDZA) sont très limitées et que, conséquemment, la MRC demande au MAPAQ et à ses partenaires un appui financier de 25 000 \$ afin qu'elle puisse continuer ses initiatives et ses investissements dans son développement agricole.

ADOPTÉ

**APPROBATION DU PROJET « BANQUE DE TERRES 2013-2015 » ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE GRAPP**

55-0213

CONSIDÉRANT que le PDZA dûment adopté en 2010 par la MRC Brome-Missisquoi (« MRC ») prévoit comme action de priorité 1 de *Créer une stratégie d'action à long terme pour la relève agricole*, notamment de mettre en place une structure permettant aux futurs agriculteurs d'avoir accès à une banque de terres;

CONSIDÉRANT que la MRC a mandaté le GRAPP pour mettre sur pied le projet « Banque de terres agricoles » en 2012 et que les résultats de cette première année d'opération sont encourageants;

CONSIDÉRANT que la MRC a établi avec l'aide du GRAPP un scénario de financement sur une durée de trois ans, lequel prévoit une participation de la MRC, des usagers de la Banque de terres et du MAPAQ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de (1) mandater le GRAPP pour opérer la Banque de terres agricoles de Brome-Missisquoi et (2) d'assurer un budget minimal pour son fonctionnement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU**

- D'autoriser la poursuite du projet Banque de terres agricoles de Brome-Missisquoi pour les années financières 2013, 2014 et 2015 et d'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet et Robert Desmarais, directeur général à signer *l'Entente concernant la poursuite du projet Banque de terres phase III*, dans le but de mandater le GRAPP pour ledit projet au nom et pour le compte de la MRC.
- De demander au conseil d'administration du CLD et à son comité agroalimentaire de s'impliquer formellement dans le projet en fournissant de l'aide technique en entrepreneuriat agricole et de l'aide financière (fonds JP, fonctionnement de base de 3 500 \$ en 2013, etc.)
- De confirmer la participation financière de la MRC comme suit:
 - 2013: 7 000 \$ (3 500 \$ MRC et 3 500 \$ CLD) + 3 000 \$ en services professionnels
 - 2014: 8 000 \$ (*participation financière du CLD à être confirmée*) + 3 023 \$ en services professionnels
 - 2015: 9 000 \$ (*participation financière du CLD à être confirmée*) + 3 093 \$ en services professionnels

Monsieur Gilles Decelles enregistre sa dissidence en raison de l'absence d'une clause liant le financement aux résultats dans le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

PROJET VIRAGE RIVAGES : DISTRIBUTION ET PLANTATION DES ARBUSTES

56-0213

CONSIDÉRANT l'existence actuelle d'une réglementation en matière de protection des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT l'état fragile des lacs et rivières situés sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il est important de mettre en œuvre des actions concrètes ayant pour but de protéger les bandes riveraines de l'érosion afin d'améliorer la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT la disponibilité de 13 140 arbustes provenant de la pépinière de bandes riveraines;

CONSIDÉRANT la présentation prochaine du règlement modèle RÉGES (Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU**

- De procéder en 2013 à une importante campagne de sensibilisation des citoyens à l'importance de protéger la bande riveraine des lacs et cours d'eau;
- D'adopter le principe que toutes les municipalités devraient s'engager dans une application plus sévère de la réglementation relative aux bandes riveraines selon les phases suivantes : 2013 : sensibilisation de tous les riverains aux normes en vigueur; 2014 : avertissement à tous les riverains non conformes; à partir de 2015 : mise en infraction des riverains non conformes.
- D'obtenir la collaboration de l'UPA pour appliquer cette procédure en zone agricole;
- D'offrir aux municipalités l'opportunité de se procurer des arbustes au coût unitaire de 2,28 \$ (incluant le transport et la réfrigération des végétaux) pour leurs terrains municipaux et pour les distribuer à leurs citoyens riverains.

ADOPTÉ

PROJET VIRAGE RIVAGES : RÔLE DES OBV

57-0213

CONSIDÉRANT le rôle crucial que jouent les OBV Yamaska et baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées en 2012 par les OBV dans la recherche de terrains riverains où planter des arbustes de la pépinière de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU**

- De ne plus recourir à la participation des OBV pour la recherche de terrains riverains et la plantation d'arbustes.
- De discuter avec l'OBV Yamaska de la possibilité de lui octroyer le mandat, à compter de 2014, de procéder à l'échantillonnage de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire de la MRC.
- De verser en 2013 une contribution spéciale de 10 000 \$, en argent et en services, à l'OBV baie Missisquoi, compte tenu qu'une telle contribution est versée depuis plusieurs années pour soutenir le fonctionnement de base de l'organisme. Que l'OBV nous informe du montant attribuable en services de géomatique ou autres services professionnels.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 433 VILLE DE FARNHAM

58-0213

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 29 janvier 2013 son règlement 433;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 171 vise à modifier les dispositions relativement aux affiches et enseignes.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 433 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du

document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-74-2012
VILLE DE BROMONT

59-0213

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 18 janvier 2013 son règlement 876-74-2012;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 vise à :

- Agrandir la zone R04-467 (carrefour champêtre) ;
- Modifier certaines dispositions applicables à cette zone (espaces verts, stationnement, etc.).

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 876-74-2012 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 878-16-2013
VILLE DE BROMONT

60-0213

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 12 février 2013 son règlement 878-16-2013;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 878-2003 vise à :

- Modifier les tracés des chemins champêtres et panoramiques ;
- Soustraire certains types de projets de lotissement et de construction de l'obligation de présenter une demande de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 878-16-2013 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1772 VILLE DE COWANSVILLE

61-0213

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 janvier 2013 son règlement 1772;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) vise à ajouter des annexes XIV et XV, soit les délimitations de la zone, les objectifs et critères applicables respectivement aux secteurs résidentiels de la rue de Guillotte et des Hauteurs de Sweetsburg.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 1772 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1774 VILLE DE COWANSVILLE

62-0213

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 janvier 2013 son règlement 1774;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement numéro 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux vise à préciser les rôles et responsabilités lors de travaux d'ouverture de rues ou d'infrastructures municipales.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1774 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

APPUI AU PROJET DE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL À BROMONT

63-0213

CONSIDÉRANT que Ville de Bromont projette de construire une conduite d'égout pluvial pour régler une problématique d'évacuation des eaux pluviales en provenance des rues des Aulnes et des Bouleaux;

CONSIDÉRANT que ladite conduite est prévue sur un terrain situé en zone agricole et que conséquemment, une autorisation pour utilisation à des fins autres d'agricoles est nécessaire au projet;

CONSIDÉRANT que Ville de Bromont a initié les démarches nécessaires auprès de la CPTAQ en vue de l'obtention des autorisations requises et demande à la MRC d'appuyer le projet en tenant compte des critères de l'article 62 de la LPTAA et en se prononçant sur la conformité des travaux au schéma d'aménagement et aux règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que les impacts sur les activités agricoles du site visé par les travaux et sur les activités agricoles des entreprises environnantes sont nuls et que les travaux de canalisation des eaux amélioreront même la qualité du sol pour la pratique de l'agriculture;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande déposée auprès de la CPTAQ par la Ville de Bromont pour une autorisation à des fins autres qu'agricoles concernant le projet de conduite d'égout pluvial sur la ferme sise au 25 chemin de Magog à Bromont et d'indiquer à la CPTAQ que cette demande est **CONFORME** au schéma d'aménagement de La Haute-Yamaska, à son document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE CONCLURE DES ENTENTES ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT AVEC CERTAINS EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

64-0213

CONSIDÉRANT que certains exploitants ne peuvent honorer l'entièreté de leur dû conformément aux articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), notamment en raison d'une délicate situation financière ;

CONSIDÉRANT que certains de ces exploitants seraient en mesure de payer leurs dus en étalant les paiements sur plusieurs versements;

CONSIDÉRANT que de telles ententes seront proposées seulement à certains exploitants rencontrant plusieurs critères et vérifications menés préalablement par le comité de carrières et sablières;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, sous réserve d'une recommandation à cet effet par le comité de carrières et sablières, à ratifier au nom et pour le compte de la MRC une entente avec un exploitant prévoyant des versements mensuels afin de permettre à ce dernier d'acquitter ses droits dus.

ADOPTÉ

**PAIEMENT DES HONORAIRES DE Me ÉLAINE FRANCIS
DANS LE DOSSIER DE BRICON**

65-0213

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De procéder au paiement des honoraires de Me Éline Francis de l'ordre de 17 629,24 \$ relativement au suivi de la créance de *Les Constructions Bricon Itée* dans le cadre de la procédure d'arrangement avec les créanciers.

ADOPTÉ

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DANS LE CADRE DES
NÉGOCIATIONS AVEC LA MRC DE LA HAUTE YAMASKA RELATIVEMENT AU
PARTAGE DES DROITS PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES**

66-0213

CONSIDÉRANT que les articles 78.13 et 78.14 de la *Loi sur les compétences municipales* permettent aux municipalités hôtes et voisines de se partager les droits provenant des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a entamé des discussions avec la MRC de La Haute-Yamaska afin de parvenir à une entente de partage sur les droits provenant des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT que pour les fins de ces discussions, il est nécessaire de nommer des représentants de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

De nommer, à titre de représentants de la MRC Brome-Missisquoi lors des négociations avec la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre d'un partage équitable des droits provenant des carrières et sablières, messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général. Ces derniers ont le pouvoir de négocier au nom et pour le compte de la MRC.

De nommer Me Michel Cantin à titre de procureur de la MRC.

De nommer Me Vanessa Couillard, greffière et monsieur François Daudelin, ing. f. et coordonnateur des carrières et sablières, à titre d'observateurs et de personnes ressources.

Toute entente finale devra être approuvée par le conseil de la MRC.

ADOPTÉ

**MÉDIATION DEVANT LA CMQ OPPOSANT LA MRC BROME-MISSISQUOI ET LA
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION DE MÉDIATION ET DE L'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ**

67-0213

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska ont convenu par résolution de soumettre au président de la Commission municipale du Québec (« CMQ ») une demande de médiation dans le différend qui les oppose, soit le mode de partage des droits provenant de l'exploitation de carrières et sablières de part et d'autre de leur territoire respectif ;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi déclare avoir pris connaissance des articles 23.1 à 23.10 de la *Loi sur la Commission municipale du Québec*

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi (i) la Convention de médiation, laquelle fixe la tenue du processus de médiation jusqu'au 30 juin 2013 ainsi que (ii) l'Engagement de confidentialité.

ADOPTÉ

COMPTES À PAYER

68-0213

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les quatre (4) dépenses excédant le pouvoir du conseil d'administration en date du 5 février 2013, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Ass. Québécoise du transport et des routes (2 500 guides projet érosion)	8 663,37 \$
Breault, Gilbert (programme PAD)	16 000,00 \$
Dulepka, Pierre (programme Réno Village)	10 000,00 \$
Paradis Lemieux Francis (Honoraires Avocat - carrières-sablières)	17 629,24 \$
Sous-total	52 292,61 \$

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

ADOPTÉ

CHEMIN DES CANTONS : IMPUTATION AU PACTE RURAL POUR L'ANNÉE 2013

69-0213

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a adopté la résolution 63-0212 en février 2012 autorisant une contribution financière pour le renouvellement quinquennal de l'entente avec *Le Chemin des Cantons* d'une somme de 63 645 \$, soit de 12 792 \$ par année;

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'affecter en 2013 une somme de 12 792,00 \$ provenant du Pacte rural pour financer *Le Chemin des Cantons*.

ADOPTÉ

**INVITATION À LA 19^e CONFÉRENCE NATIONALE DE SOLIDARITÉ RURALE DU
QUÉBEC DU 20 AU 22 MARS PROCHAIN À BROMONT**

70-0213

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'inviter les 4 représentants suivants de la MRC, au coût de 85 \$ le billet, à prendre part au banquet le 21 mars prochain à Bromont afin de souligner la 19^e conférence nationale de solidarité rurale du Québec :

- Pauline Quinlan (maire de la ville hôte)
- Sylvie Raymond (présidente du comité du Centre du pacte rural)
- Albert Santerre (président du comité de l'Ouest du pacte rural)
- Donald Badger (président du comité de l'Est du pacte rural)

ADOPTÉ

AUTORISATION DU DERNIER VERSEMENT DU MDEIE AU CLD

71-0213

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le dernier versement du MDEIE au CLD pour l'entente de gestion du financement des activités du CLD au montant de 91 827 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**APPUI À L'ORGANISME HORTINOVE :
SITE DE LA STATION DE RECHERCHE DE FRELIGHSBURG**

72-0213

CONSIDÉRANT que Hortinove est un nouvel OBNL créé dans le but d'acquérir et de mettre en valeur la station expérimentale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada située à Frelighsburg (laquelle a fermé ses portes en décembre 2012);

CONSIDÉRANT que Hortinove est un regroupement de personnes morales, organismes, entreprises et individus intéressés à développer et promouvoir la recherche appliquée et le transfert de technologie dans les domaines de l'arboriculture, de l'horticulture, de l'agroforesterie et de la transformation de produit en utilisant le site de la station de recherche de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT que Hortinove est actuellement en négociation avec les représentants du gouvernement fédéral afin de déterminer les modalités d'acquisition du site;

CONSIDÉRANT que Hortinove demande l'appui de la MRC Brome-Missisquoi en tant que membre;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de fondation de Hortinove aura lieu le 28 février prochain dans les locaux de la MRC et que tous les membres auront droit de vote afin d'élire le premier conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

Que la MRC Brome-Missisquoi appuie l'organisme Hortinove à titre de membre corporatif et accepte d'acquitter les frais de membre de 200 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

PIIRL : RÉPONSE DU MTQ

Le MTQ confirme avoir reçu la demande de la MRC en décembre dernier, mais il y a épuisement des fonds dans le budget actuel. Ainsi, la MRC doit attendre la nouvelle année fiscale (avril 2013) afin d'obtenir le financement pour le PIIRL.

73-0213

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.